



# PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral n°2024/01/DCSE/BPE/URBA du 5 janvier 2024 est prescrite pendant 31 jours consécutifs du jeudi 15 février 2024 à 9 heures au samedi 16 mars 2024 à 12 heures en mairie de Misy-sur-Yonne, une enquête publique portant sur la demande de permis de construire une centrale photovoltaïque au sol sur la commune de Misy-sur-Yonne (n° 077 293 22 00003), pour une production annuelle de 6 805 MWh, présentée par la société « URBA 484 », sise 75 allée Wilhelm Roentgen, CS 40935, 34961 MONTPELLIER Cédex 02.

Monsieur Jackie TONUS, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, retraité, et Monsieur Fabien FOURNIER, jardinier paysagiste et formateur, sont désignés, respectivement titulaire et suppléant, en qualité de commissaire enquêteur par le tribunal administratif de Melun.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique, comprenant le dossier de permis de construire, l'étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale et le mémoire en réponse du pétitionnaire à cet avis, sera tenu à la disposition du public :

- en mairie de Misy-sur-Yonne (4 rue de l'église 77130 Misy-sur-Yonne), siège de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture au public :
  - en version papier,
  - en version numérique consultable à partir d'un poste informatique dédié.
- sur le site internet des services de l'État en Seine-et-Marne (rubrique Publications – Enquêtes publiques) à l'adresse suivante : [www.seine-et-marne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques](http://www.seine-et-marne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques)

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consulter et consigner ses observations et propositions :

- sur le registre d'enquête en format papier, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, ouvert à la mairie de Misy-sur-Yonne, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.
- sur le registre dématérialisé accessible :
  - à la mairie de Misy-sur-Yonne à partir d'un poste informatique dédié,
  - sur le site Internet des services de l'État en Seine-et-Marne (rubrique Publications – Enquêtes publiques) à l'adresse suivante : [www.seine-et-marne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques](http://www.seine-et-marne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques)
- par courrier électronique à l'adresse suivante : [centrale-photovoltaique-misysuryonne@mail.registre-numerique.fr](mailto:centrale-photovoltaique-misysuryonne@mail.registre-numerique.fr)

Les observations et propositions du public pourront également être adressées par voie postale à l'attention du commissaire enquêteur dès le début et avant la fin de l'enquête au siège de l'enquête (mairie de Misy-sur-Yonne).

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir les observations et propositions des intéressés, en mairie de Misy-sur-Yonne, aux dates et heures suivantes :

- jeudi 15 février 2024 de 14h00 à 17h00,
- vendredi 1er mars 2024 de 14h00 à 17h00,
- samedi 16 mars 2024 de 10h00 à 12h00.

Toute information relative au projet pourra être obtenue auprès de la société « URBA 484 », sise 75 allée Wilhelm Roentgen, CS 40935, 34961 MONTPELLIER Cédex 02 (M. Julien BRIFFOTEAUX – [briffoteaux.julien@urbasolar.com](mailto:briffoteaux.julien@urbasolar.com)).

Le présent avis est consultable, et le dossier téléchargeable, sur le site internet des services de l'État en Seine-et-Marne précité. Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès de la préfecture - DCSE BPE (12 rue des Saints-Pères 77 010 Melun Cedex).

Copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête en préfecture et sur le site Internet des services de l'État en Seine-et-Marne et en mairie de Misy-sur-Yonne.

Au terme de l'enquête publique, il sera statué sur la demande par décision du préfet compétent pour délivrer ou refuser le permis de construire.